



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 22 février 2024

**Vigilance jaune Avalanches avec risque marqué
sur les massifs de l'Ubaye et du Haut-Verdon**

Météo-France place le département des Alpes-de-Haute-Provence en vigilance jaune Avalanches à partir du jeudi 22 février 2024.



Compte tenu des chutes de neige annoncées sur les hauteurs des massifs, le département est placé en **vigilance jaune avalanche de niveau 3 sur 5 (risque marqué)** sur les massifs du Haut-Verdon et de l'Ubaye, à partir de 2 200 m.

Un risque d'avalanche avec des départs spontanés est présent, **avec un risque maximum de déclenchement par le passage d'un skieur ou randonneur.**

Mesures préventives :

- en période dangereuse, ne quittez pas les pistes ouvertes, damées et balisées ;
- si vous pratiquez la randonnée, le ski de randonnée ou hors-piste, vous évoluez à vos risques et périls et engagez la sécurité des sauveteurs en cas d'accident :
 - consultez les prévisions nivologiques et météorologiques ;
 - assurez-vous de vous être formés ;
 - munissez-vous d'un DVA (Détecteur de Victimes d'Avalanche), d'un réflecteur, d'une pelle et d'une sonde individuels ;
 - ne partez pas seul et indiquez votre itinéraire et votre heure de retour.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence recommande d'observer la plus grande prudence lors des randonnées en montagne et de ne pratiquer sous aucun prétexte le ski hors-piste.

Formations et informations :

- L'ANENA: <https://anena.org/>
- Les CAF (Clubs Alpins Français) : <https://www.ffcam.fr/>

Pour plus d'informations veuillez consulter le site de Météo-France : <http://france.meteofrance.com> ou appeler le **32 50**

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex